



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-043

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 12
- Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. LANDRE Christian à Mme CANTIER Nadège – Mme ALAIN Lucette à Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme CASTANO Adeline à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MUNOZ Marie-Thérèse

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} Adjointe, rappelle que par délibération du 28 février 2022 le Conseil Municipal a modifié le régime indemnitaire des agents de la collectivité (RIFSEEP), qui est composé de deux parties : Indemnité de Fonction, Sujétions et Expertises (IFSE) et Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Au vu des difficultés de recrutement auxquelles sont confrontés les petites communes, et notamment l'attractivité liée à la rémunération, en comparaison au secteur privé ou aux collectivités de taille plus importante, il apparaît nécessaire d'augmenter nos plafonds du montant annuel maximum d'IFSE par groupe de fonction selon le tableau ci-dessous.

Catégorie A

A1	Métiers associés	Cadres d'emploi	Plafond NON LOGE
Direction Générale	Directeur Général des Services	Attachés territoriaux	20 000 € 36 210 €
Stratégie	Collaborateur de cabinet		(seuil de l'Etat)
A2	Métiers associés	Cadres d'emploi	Plafond NON LOGE
Chef de pôle ou de service	Responsable de pôle / service	Attachés territoriaux	15 000 € 19 480€
	Chargé de mission	Ingénieurs territoriaux	
		Conseiller des Activités Physiques et Sportives	
		Éducateur de jeunes enfants	



		Assistant socio-éducatif	
		Puéricultrice	

Catégorie B

B1	Métiers associés	Cadres d'emploi	Plafond NON LOGE
Chef de pôle ou de service	Responsable de pôle / service	Techniciens territoriaux	14 000 €
		Animateurs territoriaux	
		Chef de service de police municipale	
		Éducateur APS	17 480 €
		Infirmière	
		Rédacteurs territoriaux	
B2	Métiers associés	Cadres d'emploi	Plafond NON LOGE
Adjoint aux responsables de service ou expertise particulière	Adjoint aux responsables de service	Techniciens territoriaux	13 000 €
	Coordonnateur enfance-jeunesse	Animateurs territoriaux	
	Médiateur social	Chef de service de police municipale	
	Responsable secteur jeune	Éducateur APS	16 015 €
	Chargé de mission	Rédacteurs territoriaux	



	Encadrant technique	Infirmière	
B3	Métiers associés	Cadres d'emploi	Plafond NON LOGE
Poste à forte technicité / expertise	Gestionnaire finances	Rédacteurs territoriaux	12 000 € 14 650 €
	-Secrétariat des élus	Techniciens territoriaux	
		Animateurs territoriaux	
	-Assistant juridique ou fonction support	Infirmière	
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	
	- Assistant culturel		

Catégorie C

C1	Métiers associés	Cadres d'emploi	Plafond NON LOGE
Responsabilité Technicité Encadrement	Chef de pôle	Agents de maîtrise	11 000 € 11 340 €
	Chef d'équipe	Adjointes techniques territoriaux	
	Responsable de service	Adjointes d'animation territoriaux	
	Assistant de direction	Adjointes administratifs territoriaux	
	Officier d'état civil	Adjointes du patrimoine territoriaux	
	Animateurs enfance- jeunesse	ATSEM	
	Référent familles	Agents sociaux	
	Référent Séniors		
	Référent Enfance		
	Référent Jeunesse		
	Référent CLAS		
	Coordonnateur Enfance- Jeunesse		
	ATSEM		
	Assistant éducatif Petite Enfance		



C2	Métiers associés	Cadres d'emploi	Plafond NON LOGE
Agents de fonctionnement	Agent d'accueil	Adjoint administratifs territoriaux	6 000 €
	Agent d'entretien	Adjoint techniques territoriaux	
	Agent des espaces verts, bâtiments et voirie	Adjoint d'animation territoriaux	
	Agent d'animation	Adjoint du patrimoine territoriaux	
	Agent administratif	Agent sociaux	10 800 €
	Assistant éducatif Petite Enfance		
	ASVP		

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°D/2017-134 en date du 11 décembre 2017 adoptant la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2018 au sein de la collectivité ;

Vu la délibération N°D/2022-005 en date du 28 février 2022 approuvant un premier ajustement de traitement du régime indemnitaire en place depuis le 1^{er} janvier 2018 au sein de la collectivité ;

Considérant l'avis favorable délivré par le Comité Social Territorial lors de la séance du 12 juin 2024 ;

Entendu le rapport de Mme Nadège CANTIER, 1^{ère} Adjointe, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** les ajustements de traitement du régime indemnitaire en place, présentés ci-dessus,

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir

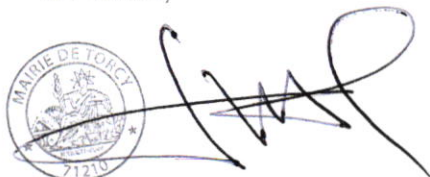
été reçu à la sous-Préfecture

le 04 JUIL. 2024

et publié, affiché ou

notifié le 04 JUIL. 2024

Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU